

SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN GRAND-BALLON

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: direction@smmgb.fr

COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

MAISON DU MARKSTEIN – 68610 LE MARKSTEIN

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace

M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace

Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace

M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :

M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace

M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à

Mme Marie-France VALLAT

Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à M.

Philippe HECKY

M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace

M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin

- Procuration à M. Eric ARNOULD

M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Mme Nadine

SPETZ

M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Mme Annick LUTENBACHER

Absents non excusés :

Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace

Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Assistaient également :

Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB

M. Bastien URFFER – chargé de développement du SMMGB

M. Thomas CRON – Chef d'exploitation du SMMGB

Mme Marie-Christine PETER – Cheffe de projet Tourisme et Montagne de la CeA

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, les représentants des services de la CEA et du SMMGB et les remercie pour leur présence.

La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, le quorum étant atteint avec les procurations, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h30.

Elle rappelle que différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 17 Avril 2024
2. Avenant 1 à la convention de financement des investissements 2022
3. Convention entre Météo France et le SMMGB (site d'observation du Markstein)
4. Tarifs Remontées Mécaniques - Secours - Assurance - hiver 2024/2025
5. Tarifs activités nordiques hiver 2024/2025
6. Divers et communication.

1 - APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2024

La Présidente rappelle que le PV de la dernière séance a été transmis aux membres en amont de la réunion et sollicite les membres pour son approbation.

M. Luc MARCK demande une correction de son intervention en page 5, et souhaite que la phrase ci-dessous soit modifiée :

Il rappelle que la ville de Soultz a des craintes concernant ses sources qui se trouvent dans le périmètre du SMMGB, que le projet de l'investisseur ne prévoyait pas d'accueil du public et que le PNRBV a dû quitter l'annexe.

Et remplacée par la phrase suivante :

Il rappelle que la ville de Soultz a des craintes concernant ses sources qui se trouvent dans le périmètre du SMMGB, que le projet de l'investisseur supprimait le seul dispositif public d'accueil des visiteurs sur le site, en mettant fin de facto à l'existence de la structure gérée par le PRNBV, dans l'annexe du Chalet-Hôtel.

Cette modification est apportée au compte rendu du 17/04/2024.

➤ **Suite à cette modification, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la séance du 17 avril 2024.**

2 – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022

La Présidente rappelle que lors du vote de la convention de financement des investissements 2022, celle-ci comprenait les opérations suivantes :

Opérations	Montants Subventionnables HT	Etat / Crédit Leader	CeA	CCVSA	CCRG	Auto-financement
Retenue collinaire	197 000.00		177 300.00	1 100.00	1 100.00	17 500.00
AMO Maison du nordic	7 875.00		7 087.00	393.00	393.00	2.00
AMO Centre technique	7 875.00		7 087.00	393.00	393.00	2.00
Aménagement paysager GB	103 865.00	83 092.00	18 695.00	1 039.00	1 039.00	-
Aire de bivouac	27 500.00	22 000.00	4 950.00	275.00	275.00	-
Remise à niveau des réseaux	100 000.00		18 681.00			81 319.00
Action de communication photothèque	18 000.00		16 200.00	900.00	900.00	-
Total Général	462 115.00	105 092.00	250 000.00	4 100.00	4 100.00	98 823.00

La Présidente rappelle que le comité syndical, suite à la mise en vente du Chalet Hôtel du Grand-Ballon, a renoncé au projet d'aménagement paysager du Grand-Ballon, et que suite à la reprise de l'exploitation de la Step par Caléo, la remise à niveau des réseaux d'assainissement du Markstein a été suspendue, d'autres pistes d'améliorations moins onéreuses étant à l'étude.

Ces deux opérations ayant été abandonnées et afin d'optimiser les crédits alloués par les membres au SMMGB, il est proposé de les remplacer par l'opération de mise en conformité de l'accessibilité du réservoir eau potable du Markstein, l'avenant 1 se décomposant comme suit :

Opérations	Montants Subventionnables HT	Etat / Crédit Leader	CeA	CCVSA	CCRG	Auto-financement
Retenue collinaire	197 000.00		177 300.00	1 100.00	1 100.00	17 500.00
AMO Maison du nordic	7 875.00		7 087.00	393.00	393.00	2.00
AMO Centre technique	7 875.00		7 087.00	393.00	393.00	2.00
Aire de bivouac	27 500.00	22 000.00	4 950.00	275.00	275.00	-
Action de communication photothèque	18 000.00		16 200.00	900.00	900.00	-
Mise en conformité accessibilité du réservoir eau potable	39 454.00		37 376.00	1 039.00	1 039.00	
Total Général	297 704.00	22 000.00	250 000.00	4 100.00	4 100.00	17 504.00

M. Philippe HECKY demande si les travaux de la retenue collinaire sont maintenant terminés.

La Présidente indique que les travaux sont terminés, mais rappelle qu'il s'agit plutôt d'un bassin tampon d'une capacité de 800m³ et non d'une réelle retenue collinaire. Elle rappelle que la capacité de la retenue collinaire du Schnepfenried est de 16 000m³.

M. Pierre VOGT rappelle que sous la présidence de M. BANNWARTH il y avait déjà un projet de retenue collinaire au Markstein et demande si ce projet est toujours d'actualité pour améliorer la production de neige en hiver.

Mme Marie-France VALLAT évoque la possibilité de pomper l'eau dans le lac de Lauch, sachant que des travaux conséquents vont être entrepris sur le barrage dont la digue sera rehaussée de 3 mètres, augmentant de fait sa capacité de stockage. Elle rappelle que les pistes de ski étant sur le même bassin versant, l'eau de pompage utilisée pour produire de la neige serait uniquement stockée sur les pistes pendant la période hivernale et retournerait au lac lors de la fonte des neiges.

M. Philippe HECKY indique qu'effectivement les m³ nécessaires à la production de neige en pleine période hivernale et quand il n'y a pas de manque d'eau ne seraient pas impactants sur le niveau du lac et que ce projet semble plus pertinent que la création d'une retenue collinaire.

La Présidente rappelle le dossier de pompage au Lac Blanc porté par le SMLB, et précise que les interrogations seront autant financières qu'écologiques.

M. Éric ARNOULD rappelle que les conditions météorologiques sont bien plus favorables au Markstein qu'au Lac Blanc. Il remarque également que la convention 2022 prévoyait deux AMO, l'une pour le centre technique qui est maintenant terminé, et l'autre pour la création de la Maison du nordique, qui n'est toujours pas engagée et que ce projet a été remis en question par le Président de la CeA.

La Présidente rappelle que le centre technique a fait l'objet d'un financement particulier dans le cadre de l'opération Touristra et que des discussions vont être entamées avec le service des routes de la CeA pour évoquer les possibilités de réhabilitation du bâtiment de la CeA. Elle indique également les craintes du Président de la CeA sur des projets de constructions ex nihilo et des risques juridiques que cela peut engendrer.

M. Éric ARNOULD souhaite faire part de son exaspération sur ce sujet, il estime que de nombreux projets avancent, mais que celui-ci a été maintes fois repoussé, il souhaite que les fondeurs puissent enfin avoir un point d'accueil.

➤ Le comité syndical à l'unanimité

- **APPROUVE l'avenant 1 de la convention de financement des investissements 2022 et autorise la Présidente à le signer.**

3 – CONVENTION ENTRE METEO FRANCE ET LE SMMGB

La Présidente rappelle que le SMMGB est propriétaire de la parcelle cadastrée section 4 numéro 119/144 de 6.42 ares au lieu-dit « Le Markstein », qui se situe à l'extrémité du parking Speck le long de la RD27.

C'est sur cette parcelle qu'une station météorologique du réseau RADOME numérotée 68247003 a été implantée par Météo-France, une convention de mise à disposition de terrain avait été établie en 2016 et celle-ci prendra fin le 31/12/2024.

Météo-France propose au SMMGB de signer une nouvelle convention qui prendra effet le 01/01/2025, pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

La Présidente indique que le SMMGB a également reçu les identifiants qui permettent d'avoir accès aux données de cette station, ces éléments permettront à l'équipe technique, en hiver notamment, d'optimiser la gestion de la régie.

M. Luc MARCK s'interroge sur la fiabilité des données de cette station, car celles-ci ont été remises en cause récemment dans la presse par l'association NIV'o.s.e.

M. Thomas CRON explique que l'association NIV'o.s.e. milite pour des observations manuelles faites par des humains et remet en question les relevés faits par des stations automatisées.

➤ Le comité syndical à l'unanimité

- **APPROUVE la convention de mise à disposition de terrain entre Météo France et le SMMGB et autorise la Présidente à la signer.**

4 – TARIFS REMONTEES MECANIQUES – SECOURS – ASSURANCE – HIVER 2024/2025

La Présidente soumet au comité syndical les propositions des tarifs remontées mécaniques pour la station du Markstein et celle du Grand-Ballon, ainsi que pour les secours et pour l'assurance Assur'Glisse.

Elle précise au comité syndical que le SMMGB vient de renouveler pour 3 ans son nouveau contrat d'électricité et que le coût a légèrement baissé. Elle explique également que les tarifs ont augmenté les deux dernières saisons et elle propose de ne pas les modifier pour la saison 2024/25. Les tarifs resteraient donc identiques pour les remontées mécaniques, le secours et l'assurance et se présenteraient comme suit :

TARIFS GRAND-BALLON - HIVER 2024 / 2025						
FORFAIT GRAND-BALLON			FORFAIT ESPACE INITIATION			
	Journée	Forfait 1/2 journée	Jour supplémentaire	Journée	Forfait 1/2 journée	
Adulte	20.00 €	18.00 €	18.00 €	Adulte	13.00 €	12.00 €
Enfant	16.00 €	15.00 €	15.00 €	Enfant	11.00 €	10.00 €
Réduit	19.00 €	17.00 €	17.00 €	Réduit (jeune ; sénior)	12.00 €	11.00 €
Compétiteur (jour de course)	15.00 €					
AUTRES TARIFS						
CLUBS *						
FORFAIT SAISON		Journée	Saison			
Adulte	320.00 €	Adulte	12.00 €	220.00 €		
Enfant	260.00 €	-18	12.00 €	140.00 €		
Réduit	285.00 €					
Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon			* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...			
LEXIQUE :						
Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.						
Forfait 1/2 journée : Matin de 9h00 à 13h00, après-midi de 13h00 à 17h00.						
Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans, enfant de moins de 5 ans.						
Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).						
Tarif Club : Clubs de ski, centre de loisirs, (Organismes sociaux, associations, etc ...) uniquement clients en compte.						
Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE extérieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge Markstein).						
Espace initiation du Grand-Ballon: TK ferme et fil neige BAMBI						

TARIFS MARKSTEIN - HIVER 2024 / 2025

PERIODE TARIFAIRE BLEUE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	20.00 €	18.00 €	17.00 €	18.00 €
Enfant	16.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Réduit	19.00 €	17.00 €	16.00 €	17.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	17.00 €	15.00 €	16.00 €
Enfant	15.00 €	13.00 €	14.00 €
Réduit	16.00 €	14.00 €	15.00 €

Compétiteur (jour de course) 16.00 €

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3.00 €	2.50 €

* Du lundi au vendredi, hors vacances scolaires et jours fériés

PERIODE TARIFAIRE ROUGE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	23.00 €	21.00 €	17.00 €	21.00 €
Enfant	20.00 €	18.00 €	15.00 €	18.00 €
Réduit	22.00 €	20.00 €	16.00 €	20.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	19.00 €	17.00 €	18.00 €
Enfant	17.00 €	15.00 €	16.00 €
Réduit	18.00 €	16.00 €	17.00 €

Compétiteur (jour de course) 16.00 €

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3.00 €	2.50 €

* Samedi, dimanche, jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires toutes zones

AUTRES TARIFS

CLUBS *

FORFAIT SAISON

Adulte	320.00 €
Enfant	260.00 €
Réduit	285.00 €

	Journée	Saison
Adulte	12.00 €	220.00 €
-18	12.00 €	140.00 €

TICKETS

	Ticket à l'unité
TK Grenouillère	3.00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

Location stade (jusqu'à 15 forfaits invités compris)	100.00 €
Nocturne Privée - 2 heures	660.00 €
Nocturne Privée - 4 heures	1 200.00 €

SCOLAIRES hors vacances et uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Journée
Forfait	8.00 €

Tarif applicable uniquement sur décision de l'exploitation au vu des conditions (enneigement très précaire, offre promotionnelle...)

13.00 €

Tarif nuit du Markstein et événement promotionnel de la station (type world snow day) 10.00€

Support Carte RFID	
Carte Keycard	2.00 €
Carte Keytix	1.50 €

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.

Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans et uniquement en période bleue, enfants moins de 5 ans quelle que soit la période.

Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus, FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).

Tarif Club : Clubs de ski, centre de loisirs, (Organismes sociaux, associations, etc ...) uniquement clients en compte.

Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE extérieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge ou du tarif nocturne adulte).

Forfait espace initiation : TK Grenouillère I, II & III + TK Tremplin 1.

TK Grenouillère : TK Grenouillère I, II & III.

OUVERTURE PARTIELLE : si la liaison Grenouillère - Fédérale n'est pas assurée, tarification "espace initiation" pour tous

Tarifs des secours sur pistes hiver 2024/ 2025

Soins - front de neige	55.00 €
Evacuation sur domaine sécurisé	300.00 €
Evacuation hors pistes	485.00 €

Tarif Assurance hiver 2024/ 2025

Assurance Assur'Glisse	3.00 €
------------------------	--------

➤ Le comité syndical après en avoir délibéré

- **APPROUVE à l'unanimité les tarifs Remontées Mécaniques Markstein et Grand-Ballon, secours et assurance pour la saison hivernale 2024/2025.**

5 – TARIFS NORDIQUES HIVER 2024/2025

La Présidente présente au comité syndical le projet de tarifs ski de fond et raquettes pour le massif du Markstein Grand-Ballon pour la saison 2024/25.

Les tarifs pour la nouvelle saison ont été validés en amont par l'ADPSF du Haut-Rhin.

Tarif des forfaits nordiques ADPSF du Haut-Rhin / Saison 2024-2025

Dates des préventes : du 1 octobre 2024 au 15 novembre 2024

Type de forfait	Prévente : 1/10 au 15/11	A partir du 16/11
Saison, adulte Massif des Vosges	79,00 €	89,00 €
Saison, enfant Massif des Vosges	39,00€	44,00 €
Saison, adulte Markstein Grand-Ballon	50,00 €	55,00 €
Saison, adulte Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	55,00 €	60,00 €
Saison, enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours	18,00 €	20,00 €
Hebdomadaire (7 jours), adulte Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours & Massif	Pas de vente en ligne	33,00 €
Hebdomadaire (7 jours), enfant Markstein Grand-Ballon Lac Blanc-Schlucht-Trois Fours & Massif	Pas de vente en ligne	17,00 €
Nordic Pass National Adulte	205,00 €	240,00 €
Nordic Pass National Enfant	75,00 €	90,00 €
Licencié FFS, achat via club avant date butoir (décembre)		56,00 €
Licencié FFS Jeune – 16 ans, achat via club avant date butoir (décembre)		29,00 €
Journée adulte		7,50 €
Journée enfant		4,00 €
Journée groupe, étudiant, senior, CE, navette des neiges		6,50 €
Journée groupe scolaire/périsc Primaire		2,20 €
Journée groupe scolaire / périsc Collège & Lycée		3,20 €
Journée scolaire territorial		Gratuit
Annuel scolaire élémentaire		8,50 €
Deux jours consécutifs Adulte		13,00 €
Raquette Adulte		2,50 €
Raquette Enfant		1,20 €
Tarif Famille 2A + 2E		19,00 €
Supplément Chien ski joering, saison		15,00 €
Attelage ski joering, journée		10,00 €

Enfant : de 6 à moins de 16 ans / *Gratuité enfant* de -11 ans sur le tarif journée, uniquement dans le cadre familial / *Tarif sénior* = + 65 ans / *Tarif groupe* = à partir de 10 personnes

➤ Le comité syndical après en avoir délibéré

- APPROUVE à l'unanimité les tarifs des activités nordiques pour la saison 2024/2025.

Bilan saison estivale

La Présidente présente le CA de la luge sur rail depuis janvier 2024 qui se chiffre à 374 854€ fin août.

Malgré une météo capricieuse, le CA de juillet était de 102 916€ et celui d'août de 169 538€, représentant un record pour août (dernier record = août 2022 avec un CA de 146 987€).

Le record journalier a également été battu avec un CA de 8 748€ le 11/08/2024.

On peut aussi noter les revenus intéressants des activités annexes, comme celui des photos et du mini-golf, une activité qui plait toujours. La Présidente précise que le minigolf nécessiterait un rafraîchissement.

Concernant le CA du Bar-Bichettes, celui-ci se monte depuis mai à 34 514€. Un bilan sera fait fin septembre.

M. Philippe HECKY s'interroge sur l'exploitation de la roulotte privée en bordure de voirie.

La Présidente indique que celle-ci n'est plus exploitée depuis le 31/07/2024 et que les services de la CeA sont mobilisés pour résoudre les problèmes d'emprises foncières avec le Point Bar. Les problèmes de sécurisation de la traversée du site feront également l'objet de réflexions.

Appel à Manifestation d'Intérêt - Pôles d'activités de pleine nature dans le Massif des Vosges

La Présidente informe le comité syndical que la CCVSA a souhaité candidater pour l'AMI Pôles d'activités de pleine nature, à l'initiative du Commissariat de Massif, et doté d'une enveloppe de 300 000€ pour le Massif des Vosges.

La CCVSA a sollicité le SMMGB et le SMBKW pour contribuer à enrichir le projet de développement des sites de plein air sur le territoire de la CCVSA.

Ce dossier a été construit par Isabelle LETT du PETR Thur Doller et déposé pour le 7 septembre 2024.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h30.